Centrale Canine
Fédération reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère de l'agriculture
***Siège social* : 155 avenue Jean Jaurès 93535 – Aubervilliers Cedex.**

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE
Chiens de berger et de garde.

***

Groupe de travail '' Formation''

Modalités de remboursement des frais aux intervenants des stages organisés sous couvert de la Centrale Canine et de la CUN ''cbg''.

1. Stages d'Entraîneur et de Moniteur de club habilité à la pratique des activités de mordant (stages CUN ''cbg'') :

S'agissant de l'organisation des **stages**, les Associations Canines Territoriales doivent régler directement aux intervenants, dès la fin du stage :

➔ *Intervenants « formateur de la Centrale Canine et vétérinaire »* :

Les frais de déplacement calculés selon le barème fixé par les instances de la Centrale Canine (0.50€/km + 50km) pour un parcours en aller-retour du lieu de résidence de l'intervenant concerné, en fonction de données définies par l'indicateur ''Mappy'' (itinéraire le plus direct et le plus rapide). Il est entendu que les dépenses annexes au déplacement (péages autoroutiers ou autres) sont incluses dans la prestation de remboursement des frais kilométriques et ne donnent pas lieu à majoration supplémentaire. En revanche, l'ensemble des frais occasionnés par la formation doit être pris en charge par l'organisateur (exemple : photocopies des

contrôles de connaissances).

➔. *Intervenant « vétérinaire » :*

- En complément des frais de déplacement ci-dessus indiqués, les Associations Canines Territoriales organisatrices verseront au vétérinaire intervenant (uniquement dans le cadre de la formation de moniteur de club soit une amplitude d'une journée maximum)

- ① le montant d'une prestation forfaitaire fixée à 600€ la journée d'intervention.

Notez bien ! ➔ L'Association Canine Territoriale organisatrice délivrera un **reçu**, signé contradictoirement par les parties prenantes et attestant la perception par les intervenants, des frais auxquels ils peuvent prétendre (frais de déplacement pour l'intervenant formateur de la CUN ''cbg'', frais de déplacement et diverses autres prestations pour le vétérinaire)

2. Conditions d'accueil et de réception des intervenants par l'Association Canine Territoriale organisatrice.

L'Association Canine Territoriale organisatrice d'un stage de formation veillera à ce que l'accueil et la réception des intervenants soient assurés dans les meilleures conditions possibles et s'inspirera, pour ce faire, des prescriptions contenues au document ''Caninfo'' en page 73.

- Contacts préalables avec les intervenants pour convenir de leur arrivée et de leur départ, hébergement en hôtel ** NN mini, leur adresser un plan de situation ou d'approche des lieux du stage, si arrivée par train ou avion, prévoir une personne pour aller les accueillir etc…